

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 21 Janvier 2014

Séance ordinaire du 21 janvier 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt et un du mois de janvier à dix huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de BASSENS, convoqué par le Maire, le 13 janvier 2014, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. TURON, Maire, en session
ordinaire.

Présents : M. TURON Maire, M. HIBON, Mmes PRIOL, MAESTRO, M. THOMAS, Mme LAVERY,
M. DORNIAS, Mme BOIS, M. GILLET Adjoints, Mmes ALEU, PERET, M. BOUC, Mme NOEL, Mrs
MONTACIE, ERB, Mmes ROUQUIE, SERVANTY (à partir du point 2), SOULEYREAU, CAZORLA
DE FELICE (à partir du point 3), Mrs BONIN, RUBIO, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration

M. HARDY à Mme SOULEYREAU – Le 20 janvier 2014
Mme LACONDEMINÉ à M. BOUC – Le 6 janvier 2014
Mme CAZORLA DE FELICE à M. HIBON (jusqu'au point n° 2) – Le 20 janvier 2014
M. VELISKA à Mme MAESTRO – Le 21 janvier 2014
Mme CAID à Mme BOIS – Le 20 janvier 2014

Absents :

Mme SERVANTY (au point 1)
M. RAYMOND
M. COUSIN

Le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément
aux dispositions de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour remplir
ses fonctions **de secrétaire de séance** : Mme SOULEYREAU

Conseillers en exercice : 27
Conseillers présents : 21
Conseillers représentés : 4
Suffrages exprimés : 25

Point 01- Nomination du secrétaire de séance

Mme SOULEYREAU est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Point 02 – Approbation du précédent compte rendu

Adopté à l'unanimité.

Point 03 - Débat d'orientations budgétaires 2014

M.TURON, rapporteur, explique que l'article L 2312-1 du code général des
collectivités territoriales prévoit que « *dans les communes de 3 500 habitants et
plus, un débat ait lieu au conseil municipal sur les orientations générales du
budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.*

*Le débat peut intervenir à tout moment à l'intérieur de ce délai et donne lieu à
l'établissement d'une délibération. Bien qu'il s'agisse d'une formalité substantielle,
ce débat d'orientations ne constitue toutefois qu'un stade préliminaire de la
procédure budgétaire et ne présente aucun caractère décisionnel ».*

Le Débat d'Orientation Budgétaire est un moment essentiel de la vie d'une
collectivité locale. A cette occasion sont définies la politique d'investissement et la
stratégie financière de la collectivité.

M.TURON : « Voici les orientations budgétaires 2014 telles qu'elles ont été ébauchées et débattues lors des commissions des finances, le budget primitif sera présenté lors de la séance du prochain Conseil Municipal prévue le 6 mars 2014.

Dans les orientations budgétaires, il est important de tenir compte d'éléments économiques mais également politiques. Nous évoquerons le contexte international, national et intercommunal. Ces indicateurs économiques sont importants. L'activité économique mondiale influence l'état de notre économie nationale, et donc ses finances publiques, qui viennent à leur tour avoir un impact sur les collectivités territoriales en général et le budget de la Ville de Bassens en particulier.

L'exécutif, responsable de la politique budgétaire de la collectivité, avait fixé des objectifs sur la mandature. Il en va principalement de la réalisation d'un programme d'investissement important rendu possible grâce à la mobilisation de partenaires financiers pour chaque équipement. Ceci a permis de respecter l'engagement de ne pas augmenter la fiscalité sur toute la mandature. Par ailleurs, l'équipe municipale s'était engagée sur une maîtrise de l'endettement, et cela a bien été le cas. Cela nous permet, et ce malgré la conjoncture, de dégager des marges de manœuvre, développées au cours du mandat, qui vont permettre la réalisation, en 2014, d'un nouvel emprunt visant à achever les projets déjà engagés. Qu'elle quelle soit, la future équipe municipale qui aura la responsabilité de la ville devra être très prudente dans ses engagements, car les temps vont être très difficiles pendant plusieurs années. C'est une réalité !

1- L'amélioration du contexte économique mondial

1-1 L'économie mondiale et la zone euro :

L'économie mondiale est, fin 2013, à la croisée des chemins. Le Gouvernement table sur une activité mondiale plus dynamique estimant à 3,7 % la croissance du PIB mondial en 2014.

Aux Etats-Unis, le PIB progresserait de 2,6 %, porté notamment par la hausse de la consommation privée qui peut être associée, en particulier, à l'avancement du processus de désendettement des ménages.

Le retour de l'économie américaine sur le sentier de la croissance et la sortie de récession de la zone euro font que les pays émergents semblent aujourd'hui plus risqués pour les investisseurs, d'autant plus qu'ils n'ont toujours pas résolu leurs déséquilibres structurels et que leurs taux de croissance ralentissent. A titre de rappel, le PIB des pays émergents avait cru de 8,7 % en 2007, soit avant le déclenchement de la crise économique et financière. Or, l'activité de ces derniers ne devrait progresser que de 5,3 % en 2014.

Ainsi, l'amélioration de la situation économique dans les pays développés en premier lieu les USA, entraîne une modification de la perception des risques chez les investisseurs, avec pour conséquence une tendance à l'inversion des flux de capitaux au niveau mondial.

Ce mouvement a été particulièrement fort ces derniers temps pour l'Inde et le Brésil qui ont enregistré des sorties de capitaux massives en direction des pays développés, contribuant ainsi à maintenir les taux d'intérêt à un niveau très bas.

La zone euro voit les premiers signes de reprises. Selon les prévisions du Gouvernement, la zone euro sortirait de la récession pour renouer avec une croissance positive en 2014 (+ 0,8 %). Ce scénario est partagé par l'ensemble des membres du groupe technique de la Commission économique de la Nation ; la Commission européenne, dans ses prévisions de printemps, retient même une

hypothèse de croissance de 1,1 % en 2014. Il y a donc des signes de reprise mais avec, géographiquement, des situations différentes et il est évident que cela doit avoir un impact sur l'économie française qui devrait en subir une partie des aspects positifs.

Tout d'abord, l'économie de la zone euro devrait bénéficier, en 2014, du redressement progressif de la consommation des ménages (+ 0,8 %), qui tirerait profit notamment du faible rythme d'inflation (+ 1,6 %), en dépit d'un marché du travail toujours dégradé - selon la Commission européenne, le taux de chômage s'élèverait à 12,2 % en 2014- et de la persistance de problèmes de désendettement et de financement de l'économie, en particulier en Italie et en Espagne.

Encouragé par la reprise des exportations, l'investissement productif croîtrait également. En tout état de cause, le commerce extérieur resterait le principal moteur de la croissance de la zone euro en 2014. Les exportations se redresseraient ainsi de 4,3 %, alors que les importations resteraient peu dynamiques.

références¹	2011	2012	2013	2014
Taux de croissance du PIB Etats-Unis	+1,8	+ 2,8	+1.4	+2.6
Taux de croissance du PIB Zone Euro	+1,4	- 0,6	+0.5	+1.4
Prix à la consommation zone Euro	+ 2,5	+ 2,5	+1,5	+ 1.6

S'agissant de l'Union européenne prise dans son ensemble, les prévisions de la Commission européenne tablent sur une croissance de 1,4 % en 2014.

Dans ces conditions, le Gouvernement estime que la demande mondiale adressée à la France augmenterait de 4,8 % en 2014, le commerce extérieur devant alors contribuer à hauteur de 0,1 point de PIB à la croissance. Les exportations françaises seraient, par ailleurs, stimulées par les gains de compétitivité des entreprises résultant du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et de l'ensemble des mesures du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. Ce scénario est globalement partagé par les organisations internationales (FMI, OCDE, OMC).

1-2 Une nouvelle gouvernance économique et budgétaire en vigueur en 2013.

L'année 2014 marque enfin, le parachèvement du nouveau cadre des finances publiques mis en place à compter de 2010. La gouvernance économique et budgétaire européenne a été profondément transformée par l'institution du semestre européen, ainsi que par l'entrée en vigueur du « six-pack » et du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG).

Cependant, dans la mesure où les décisions en matière de finances publiques des États sont susceptibles de produire davantage d'effets d'entraînement dans une zone monétaire commune, il a été décidé d'instituer un encadrement plus solide des politiques budgétaires au sein de la zone euro. Aussi le « two-pack », qui constitue un ensemble de deux règlements du Parlement européen et du Conseil européen, est entré en vigueur le 30 mai 2013 et trouvera à s'appliquer, pour la première fois, au titre de l'exercice 2014.

¹ Projet de Loi de Finances pour 2014

2- Contexte national : un rebond de l'activité économique en 2014 et un retour à la croissance pour 2015-2017

C'est dans ce cadre renouvelé que la France sera amenée à poursuivre la trajectoire qu'elle a définie pour ses finances publiques, tournée vers un retour à l'équilibre budgétaire.

Par ailleurs, pour la première fois également, les prévisions économiques retenues par le Gouvernement lors de l'élaboration des projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour l'année 2014 ont été soumises à l'avis du Haut Conseil des finances publiques (HCFP). Cette novation majeure, introduite par la loi organique relative à la gouvernance et à la programmation des finances publiques (et qui répond dorénavant à une exigence du « two-pack ») – apparaît incontestablement comme un progrès en faveur de la transparence et du réalisme des hypothèses économiques qui sous-tendent la conception des textes financiers. Dans ces conditions, la crédibilité de la trajectoire des finances publiques s'en trouve renforcée.

Pour 2014, le Gouvernement prévoit actuellement une croissance de 0,9%, tirée notamment par la consommation des ménages et le redémarrage de l'investissement privé sous l'effet de la hausse de la demande internationale adressée à la France par les pays en excédent courant comme expliqué ci-dessus. Mais, le Gouvernement prévoit telle chose puis, dans la réalité, il y a des distorsions. Parfois, c'est un peu meilleur mais, quelquefois, c'est moins bon. Nous verrons bien ce qu'il en sera en fin d'année 2014 sur les prévisions gouvernementales d'aujourd'hui. Il y a donc l'annonce d'un retournement de tendance, et qu'il y aurait des progrès. Nous pouvons évidemment l'espérer même si parfois l'expérience passée peut nous rendre un petit peu sceptique.

A l'instar de la zone euro, les performances de l'économie française font état d'une légère reprise au second semestre de l'année 2013 : +0.5%. Le taux de chômage a néanmoins continué de progresser pour s'établir à 10.9% de la population active, soit 0,1 point de plus qu'au premier trimestre. L'inflation reste quasi stable à +0,9%.

Voici les principaux indicateurs de l'économie française pour l'année qui commence :

Projet de Loi de Finances pour 2014	2012	2013	2014
PIB total (valeur en milliards d'euros)	2 032	2 068	2 117
Variation du PIB (en %)	1,5	1,8	2,3
Pouvoir d'achat du revenu disponible (en %)	-0,9	0,3	0,8
Dépenses consommation des ménages (en %)	-0,4	0,3	0,8
Investissement des entreprises non financières (en %)	-2,1	-2,2	1,5
Prix à la consommation (en %) > Prix hors tabac (moyenne annuelle)	1,9	0,8	1,3
Inflation : Prix à la consommation (moy annuelle)	2,0	0,9	1,3
Balance commerciale (biens, données douanières) (en milliards d'euros) qui aurait un déficit un peu moins grand que celui des années précédentes	-67,0	-56,1	-53,2
Capacité de financement des administrations publiques (en % du PIB) au sens de Maastricht	-4,8	-4,1	-3,6

2-1- Les perspectives de l'économie française : le Rapport Economique Social et Financier 2014.

L'emploi repartirait progressivement avec l'activité et serait soutenu par les politiques publiques. Environ 90 000 emplois seraient créés en 2014 dans le secteur marchand, après plus de 55 000 destructions en 2013 (en glissement annuel).

L'emploi bénéficierait également des politiques publiques mises en œuvre pour le redressement de notre économie. La baisse du coût du travail permise par le crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE) renforcerait le contenu en emploi de la reprise. En outre, les politiques de soutien à l'emploi, en particulier le déploiement des contrats aidés, auraient un effet significatif. Ainsi, les contrats de générations, la montée en charge des emplois d'avenir (100 000 fin 2013 et 150 000 fin 2014) et l'augmentation des volumes et des durées des contrats aidés dans le secteur non marchand viendraient soutenir l'emploi total.

Les politiques publiques contribueraient ainsi à l'inversion de la courbe du chômage à compter de la fin de l'année 2013. La progression du chômage a ralenti au 2^{ème} trimestre et la courbe du chômage des jeunes s'est d'ores et déjà inversée.

La consommation des ménages repartirait. En 2014, le pouvoir d'achat progresserait plus nettement (+ 0,8 %) avec l'amélioration du marché du travail, le déploiement des politiques de l'emploi et le redémarrage progressif de l'activité. La reprise de l'emploi, conjuguée à la poursuite de la hausse des salaires, permettrait à la masse salariale de se redresser (+ 2,2 %²). Le pouvoir d'achat des ménages bénéficierait également de la ré-indexation sur le coût de la vie du barème de l'impôt sur le revenu, du renforcement de la décote et des mesures du plan pauvreté, comme la revalorisation du RSA socle. Les mesures de réduction de niches fiscales visant à renforcer la progressivité de l'impôt joueront néanmoins en sens inverse sur le pouvoir d'achat agrégé.

Avec le reflux des comportements d'épargne de précaution, le taux d'épargne connaîtrait une très légère baisse. Dans ce contexte, l'inflation pourrait repartir légèrement à la hausse en 2014 à 1,3 %.

Pour les entreprises, le rebond de l'investissement serait significatif en 2014 tout en restant contenu (+ 1,5 %), le scénario de reprise de l'activité restant prudent. La reprise de l'activité en 2014 permettrait un retour de l'investissement en équipement (+ 2,1 %), malgré le faible niveau du taux d'utilisation des capacités, avec le soutien des mesures de politique économique.

En particulier, outre les gains de compétitivité-prix qu'il induit, le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) permettrait aux entreprises de restaurer leurs marges et d'investir sans creuser leur besoin de financement de façon importante. En revanche, l'investissement en construction serait globalement stable (+ 0,2 %) du fait des délais inhérents à la réalisation des projets.

Pour les ménages, l'investissement se stabiliserait : l'afflux de permis de construire avant l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation thermique, fin 2012, ne s'est pas encore concrétisé par des mises en chantier. Cela permet d'envisager un léger rebond à partir de fin 2013 compte tenu des délais de construction, qui conduirait à un rétablissement progressif (+ 0,2 % en 2014 après - 3,8 % en 2013). Ce rebond serait favorisé par les nombreuses mesures prises depuis un an en faveur de l'offre de logements (ces mesures visent à soutenir l'investissement en logement en libérant l'offre de foncier et en incitant à

² en termes nominaux pour la masse salariale marchande non agricole

l'investissement : dispositif Duflot pour l'investissement locatif, mesures de la loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové votée en septembre 2013, réforme des documents d'urbanisme et des plus-values immobilières sur les terrains à bâtir, etc...).

Enfin, le déficit de l'Etat s'élève à 81.5 Mds € début 2014. Les déficits alimentent depuis des années, un endettement qui conduit à prélever lourdement sur les revenus d'activité pour servir les intérêts de la dette.

La dette publique au sens de Maastricht, résultat de l'empilement des déficits publics antérieurs, atteindrait pour l'ensemble des administrations publiques, 95,1% du PIB en 2014, encore bien au-delà des 60% autorisés par les critères de Maastricht. Même si, à l'époque, je pensais que nous allions vers un progrès, je pense que ces critères ne doivent pas être considérés comme intangibles parce que, véritablement, ils ne correspondent plus, après la crise, à la situation actuelle.

Le Gouvernement s'est donné pour objectif de ramener les comptes publics à l'équilibre structurel d'ici la fin de la législature, pour redonner des marges de manœuvre à l'action publique et rétablir la soutenabilité des finances publiques.

Des progrès ont eu lieu depuis mai 2012. Cependant, parce que la situation, vous avez dû le voir, au fur et à mesure, est loin d'être brillante, je tiens à souligner qu'il ne faut pas oublier la responsabilité considérable de la politique de la droite depuis 2002 et, en particulier, sous le précédent président de la république. C'est aussi à partir de ce constat là que nous sommes dans une situation difficile. Cela ne veut pas dire que nous approuvons forcément toutes les mesures qui sont prises par l'actuel gouvernement, mais il ne faut pas oublier la situation qui était celle de notre pays en 2012, et en particulier la dette publique, le commerce extérieur. Pour 2013, beaucoup de ménages ont pu constater que la crise et la lutte contre la limitation de la dette publique, et même sa diminution, ont eu des répercussions sur la vie quotidienne. Par contre, le déficit structurel qui, entre 2006 et 2011, s'était dégradé de 2 points, s'est amélioré de 1,2 en 2012 et a continué sur 2013.

Les efforts réalisés depuis mai 2012 ont déjà permis de parcourir une partie importante du chemin. En effet, alors que le déficit structurel s'était dégradé de 2 points de PIB entre 2006 et 2011, le solde structurel s'est amélioré de près de 1,2 point de PIB en 2012. Cet ajustement a été considéré comme très significatif par la Cour des comptes. Pour la première fois, cette même année, les dépenses de l'État, y compris charge de la dette et pensions, ont baissé (de 0,3 Md€). En 2013, le déficit devrait de nouveau se réduire et s'établir à 4,1 % du PIB, résultat d'un effort structurel historique (1,7 point de PIB).

Le projet de loi de finances pour 2014, s'inscrit dans la trajectoire de rétablissement des finances publiques. Le déficit structurel sera réduit, encore prévu tout au moins, de près de 1 point de PIB, conformément aux engagements européens de la France. Cet effort sera essentiellement porté par des économies en dépense. Et c'est là que les administrations publiques locales vont être durement mises à contribution et vont connaître, en 2014, une réduction significative de leurs dotations. Nous ne sommes plus sur un gel des concours de l'État mais, pour 2014, sur une réduction des concours de près de 1,5 Md€. Les dépenses de l'État, hors charge de la dette et pensions, baisseraient de 1,5 Md€ par rapport à la LFI pour 2013 : c'est la première fois qu'un budget est construit sur une baisse d'une telle ampleur.

Je ne vous cache pas que, dans le domaine, en particulier, de la mise en œuvre de la réduction des concours auprès des collectivités locales, j'exprime un désaccord important. Je sais très bien que, si l'ancienne majorité était au pouvoir, la situation serait beaucoup plus dure, et qu'elle est responsable de cette dernière, mais il n'empêche que j'émetts de plus vives réserves sur le fait que ça puisse toucher d'une manière aussi forte les communes.

L'action de maîtrise de la dépense concerne l'ensemble des administrations publiques (État, organismes divers d'administration centrale, administrations de sécurité sociale et collectivités locales).

Les administrations publiques locales vont être durement mises à contribution et connaître en 2014 une réduction significative de leurs dotations. Nous ne sommes plus sur un gel en valeur des concours de l'État en 2014, mais bien sur une réduction des concours de près d'1,5 milliard d'euros.

2- 2. Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales dans le projet de loi de finances pour 2014 : rigueur accrue

Le Projet de Loi des Finances (PLF) pour 2014 met en œuvre les conclusions du Pacte de Confiance et de Responsabilité établi entre l'État et les collectivités territoriales.

Après une stabilisation en 2013, les concours financiers de l'État seront réduits en valeur de 1,5 Md€ en 2014. Cette baisse sera imputée sur la dotation globale de fonctionnement (DGF) et répartie entre les collectivités au prorata de leurs recettes totales, conformément aux préconisations du Comité des Finances Locales, soit - 840 M€ pour le bloc communal (56 %), - 476 M€ pour les départements (32 %) et - 184 M€ pour les régions (12 %).

Afin de ne pas déstabiliser les collectivités les plus fragiles, le PLF pour 2014 prévoit un renforcement des dispositifs de péréquation, aussi bien verticale qu'horizontale : la part des dotations de péréquation au sein de la DGF augmentera en 2014 à un rythme au moins égal à celui de 2012 ; le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) passera de 360 M€ à 570 M€ en 2014 ; le Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France (FSRIF) progressera de 230 M€ en 2013 à 250 M€.

- Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales réduits.

L'article 12 de la LPFP 2012-2017 avait annoncé une diminution de 750 millions d'euros en 2014 et en 2015 du montant de l'enveloppe normée des concours de l'Etat au secteur local. Celle-ci n'est plus que de 47.3 Milliards d'euros en 2013.

Après 3 années de gel, les concours financiers de l'Etat sous enveloppe vont être réduits de 1.5Mds € en 2014 puis à nouveau en 2015.

Evolution des concours financiers prévues par LPFP 2012-2017				
	2012	2013	2014	2015
Concours financiers de l'Etat sous enveloppe en Mds€	50,5	50,5	47,3	45,8
Evolution en valeur en Mds€			(dont 1,5 liés à la contribution nationale)	-1,5

Le concours financier sur lequel pèsera la réduction sera la Dotation Globale de Fonctionnement conformément au pacte de confiance et responsabilité établi entre l'Etat et les collectivités locales.

Les modalités précises de cette réduction sont prévues pour 2014, avec donc 1,4Mds d'€ en moins sur la DGF et au sein de ces prélèvements sur ressources (PSR), une contribution de l'ensemble des communes de 588 M€ et 252M€ pour leurs EPCI.

Pour les communes membres de la Communauté Urbaine de Bordeaux, et pour la CUB elle-même, cela représente une diminution de 18.5M€ soit - 4.65% de DGF et allocations compensatrices en moins en 1 an. La CUB n'étant pas bénéficiaire de la dotation de péréquation horizontale, mais plutôt contributrice, c'est aussi un reversement par les communes et la CUB, au titre du FPIC³, c'est un nouveau coup dur pour le bloc communal avec un reversement de 5.8M € des recettes sur l'ensemble du territoire de l'intercommunalité.

Le bloc communal représente la CUB et l'ensemble des communes (840 M €) avec certaines plus fragiles que d'autres. En 2013, j'avais expliqué qu'avec le Fonds de Péréquation de Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), les communes, collectivités et la CUB (considérée comme riche sur les ratios nationaux) recevaient, non seulement, des dotations moindres mais, en plus, une partie de leurs ressources était prise pour des villes en situation encore plus difficile,. C'était donc une péréquation horizontale, alors qu'avant les péréquations se faisaient par l'intermédiaire de l'Etat. Elles continuent à se faire par le biais des dotations, mais elles se doublent d'une deuxième qui est horizontale.

3. Contexte Intercommunal

La Communauté Urbaine de Bordeaux et ses communes membres ont été soumises à un prélèvement de l'ordre de 3.634M € en 2013 au titre du Fond National de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales (FPIC). Cette péréquation horizontale entre territoires met à contribution des territoires dits « riches », très souvent urbains et bénéficie à des territoires dit « pauvres » en général plus ruraux.

La Communauté Urbaine de Bordeaux et toutes ses communes font partie des contributeurs puisque le potentiel financier agrégé par habitant du bloc intercommunal est supérieur à 0.9 fois le potentiel financier moyen de la strate de population correspondante.

En 2014 la contribution estimée pour le bloc communal serait de 5.816M€ (dont 3M€ rien que pour la Communauté Urbaine de Bordeaux). En effet, la Communauté Urbaine de Bordeaux reste en 2014 contributrice et amplifie son versement.

Une vraie réflexion s'engage au niveau communautaire sur le pacte financier et fiscal de l'intercommunalité. Pour l'heure se sont les incidences sur les reversements de la CUB vers ses communes membres qui se font sentir. En 2014, aucune augmentation de la Dotation de Croissance et de Solidarité n'est prévue.

En effet, la CUB, depuis 2001, reverse sous forme de dotations la part de la fiscalité professionnelle unique aux 27 villes membres. Elle reverse sous deux formes à la ville de Bassens

³ FPIC : Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

3-1 L'attribution de compensation

Indépendamment de tous les chantiers qu'elle réalise sur nos recettes, la CUB reverse une attribution de compensation (mise en place dans les années 2000, avec la création de la taxe professionnelle unique (TPU) à la taxe professionnelle que percevaient en partie, la commune, la Région, le Conseil Général en partie et la CUB). Depuis, c'est la CUB qui perçoit la part communale, et pour Bassens cela représentait une grande part des recettes communales. La ville touche depuis une attribution de compensation, qui avait comme particularité de donner, à partir de 2001, ce qu'elle recevait comme taxe professionnelle mais sans revalorisation, et donc figée. Depuis, tous les ans, la ville perçoit une allocation compensatrice de 3 576 392 € qui représente pour 2014, le tiers du budget communal des recettes de fonctionnement.

3.2 La Dotation Communautaire de Croissance et de Solidarité (DCCS):

Cette dotation est un acte de solidarité entre les communes selon de multiples critères. La CUB est, parmi toutes les autres communautés urbaines, une de celles avec une dotation de solidarité des plus fortes. Mais, si elle a constamment tenu à ce que cette dotation évolue à la hausse pour les communes (Bassens, compte tenu de ses ratios -activité économique du territoire, potentiel fiscal, nombre de logements sociaux- avait une dotation de solidarité toute à fait convenable), depuis l'an dernier, la somme est restée stable et le restera aussi en 2014 (772 094 € pour Bassens). En effet, entre temps, est intervenue une autre réforme de N.SARKOZY qui était de supprimer, en totalité, la taxe professionnelle, et ce sans en avoir calculé tous les impacts. Remplacer la taxe professionnelle par une multitude d'autres taxes, mais dont la plupart ne dépendent plus de la fixation communale ou communautaire mais de décisions prises au niveau de l'Etat, va entraîner une perte d'autonomie financière des collectivités et donc de la CUB. La réforme étant maintenant appliquée, et même en additionnant le total des différentes taxes créées depuis, ce sont pour la CUB quelques millions d'euros qui ne rentrent pas. Et qui vont faire défaut pour, à la fois, réaliser des chantiers nécessaires et redistribuer aux communes par la DCCS.

Les sorts de la CUB, et des communes qui la composent, sont donc étroitement liés.

4- Contexte Communal

Pour 2014, la dotation de l'Etat va être en baisse de 113 075 € malgré un nombre d'habitants bassenais un peu plus élevé que ces dernières années. En effet, depuis 2001, une baisse avait été notée, notamment due aux opérations de renouvellement urbain (Bousquet, Meignan) et à la composition des ménages qui était passée de 2,6 à 2,4. Depuis deux ans, de nouveaux résidents se sont installés et la population est donc remontée à 7016 Bassenais.

4-1 Les recettes attendues :

4.1.1 Les concours Financiers de l'Etat :

- Les dotations : La Dotation Globale de Fonctionnement s'élevait en 2013 à 960 802€ (avec 46 385€ au titre de la DSR Dotation de Solidarité Rurale). Les prévisions pour 2014 sont de 847 727€ soit -113 075€, malgré un nombre d'habitants qui en 2014 passe à 7 016 habitants. Ce qui revient à une prévision de baisse des participations de l'Etat conforme aux éléments de la loi de finances.

- Dotations de compensation Taxe Professionnelle / Taxe d'Habitation / Foncier Bâti / Foncier Non Bâti : allocations compensatrices

En €	<u>REALISE</u> <u>09</u>	<u>REALISE</u> <u>10</u>	<u>REALISE</u> <u>11</u>	<u>REALISE</u> <u>12</u>	<u>REALISE</u> <u>13</u>	<u>BUDGET</u> <u>2014</u>
T.H.	93 071	106 543	112 173	116 500	112 180	112 180
F.B.	17 996	46 488	44 550	37 513	33 270	28 113
F.N.B.	1 013	1 019	1 021	1 021	1 024	1 024
T.P.	41 230	37 494	34 716	29 021	24 284	20 520
TOTAUX	153 310	191 544	192 460	184 055	170 758	161 837

Les chiffres ne sont pas connus à ce jour. La minoration de 8 921€ correspond aux simulations de la Communauté Urbaine de Bordeaux avec une baisse de 5.22% de ces recettes.

- Le fonds de compensation de la T. V. A. (recette d'investissement)

En €	BUDGET 2009	BUDGET 2010	BUDGET 2011	BUDGET 2012	BUDGET 2013	BUDGET 2014
Prévu BP	542 898	700 000	476 000	379 000	774 000	530 000
Réalisé	542 898	738 423	473 680	490 555	702 930	
Dont plan de relance	667 705	-	-	-	-	-
Total reçu	1 210 603	738 423	473 680	490 555	702 930	
Sur Dépenses N-2 et N-1 pour 2009 Puis N-1 au delà	3 686 204	4 865 000	3 421 000	3 030 000	4 565 428	3 800 000

Parmi les dépenses éligibles des comptes 21 et 23 du Compte Administratif 2013 (estimé à ce jour) les dépenses d'équipement entraîneraient une recette de 530.000€ mise dans le budget 2014.

Ces chiffres à la baisse montrent la politique menée vis-à-vis des collectivités, et en particulier des communes, socle de notre démocratie locale et de la proximité par définition. Il y a actuellement un haro sur les communes parce qu'elles sont trop nombreuses et coûtent trop cher. Dénigrer les communes est à la mode, mais très démagogique. Pourtant, elles apportent beaucoup dans le « vivre ensemble », notamment en milieu rural. Par qui devront-elles être remplacées, par des services privés, et qui les financera ? On parle déjà de la désertification des médecins dans certains coins de France. Bien sûr, il existe quelques abus, et il y a parfois localement des choses à redire, mais il ne faut pas généraliser.

Dans un contexte où une bonne partie de la population a de plus en plus besoin d'écoute, de réactivité, de débuts de réponse à un certain nombre de problèmes, vers qui va-t-elle se tourner ? Les petites communes servent de bouc émissaire. Je ne tiens pas à développer et à être dans cet air du temps qui nous conduit à des régressions, et on ne me reprochera pas de ne pas les avoir dénoncées.

4.1.2 Les impôts « ménage »

La Loi de Finances 2014 a revalorisé les valeurs locatives cadastrales de 0.9%. Sans augmentation de la pression fiscale supplémentaire, la commune percevra une rentrée supplémentaire⁴ de 33 676€ par rapport au total des recettes encaissées à fin 2013. Soit 150 973 € de plus par rapport au budget prévu initialement en 2013.

	BUDGET 2010	BUDGET 2011	BUDGET 2012	BUDGET 2013	BUDGET 2014
Estimé (O.B.)	4 500 000 €	4 860 771 €	4 962 369 €	5 242 313 €	5 393 105 €
Prévu budget voté (état des Taux)	4 760 637 €	4 874 626 €	5 149 620 €	5 344 130 €	
Rôle réalisé	4 760 637 €	4 874 626 €	5 155 908 €	5 357 580 €	
Rôles Supplémentaires	4 825 €	29 157 €	4 143 €	18 012 €	
Total des réalisations	4 765 462 €	4 903 783 €	5 160 051 €	5 375 592 €	

4.1.3 Total fiscalité directe et reversée :

Avec 78.25 % des recettes en 2013, la fiscalité directe et reversée est la première ressource de fonctionnement de la ville. Au Budget 2014 il est prévu pour un montant de 9.96M€.

4-2 Les principales dépenses pour 2014 :

*4.2.1 Les charges de personnel, avec **7.7 M €**, représentent 56% des recettes réelles et 62% des dépenses réelles à fin 2013. Structurellement, ce sont une charge importante sur notre budget. Pourtant, nous n'avons pas le sentiment de payer du personnel à ne rien faire. La plupart du temps lorsqu'il y a une demande de personnel supplémentaire elle est totalement fondée, et la mairie est plutôt en manque d'agents, parce que nous tenons à une qualité de service. J'ai déjà évoqué, lors d'un précédent conseil et des vœux, les différents labels que la ville a obtenus fin 2013 début 2014. Ils sont, aux niveaux régional, national, une reconnaissance d'une qualité de service rendu aux usagers. Même si la population ne s'aperçoit pas forcément de cette qualité, cela suppose que la commune ait du personnel et différents services. Certaines villes, qui ont une population de type différent, n'ont pas besoin d'avoir les effectifs de Bassens pour, notamment, la politique de la ville, le renouvellement urbain etc. Pour 7000 habitants, les agents municipaux bassenais ne sont pas trop nombreux par rapport à ce qu'il y a à faire. Il faudra également travailler pour une « relative mutualisation » dont il est question avec la CUB, lorsque ce sera possible. Beaucoup de communes se trouvent dans cette situation là et doivent l'évoquer pour franchir les années à venir. Un travail fin est à réaliser afin de pouvoir faire en sorte que la ville puisse, le plus longtemps possible, rendre les services nécessaires à notre territoire et population.*

4.2.2 Les opérations d'investissement :

Compte tenu des recettes en baisse, les dépenses d'investissement vont, sur 2014, aller à l'essentiel qui est de poursuivre les opérations amorcées les années précédentes. Conformément aux engagements pris, en particulier, concernant le parc Séguinaud, tout l'aménagement va être réalisé car les transformations sont

⁴ Pour 2014, prévision à minima par rapport au rôle mis en recouvrement 2013 (sans les rôles supplémentaires des deux derniers mois de l'année 2013) avec la revalorisation de la V.L. et sans augmentation de la pression fiscale

absolument nécessaires par rapport au fonctionnement. Une autre option concerne l'amélioration du parc Beauval, mais elle dépendra des nouveaux arbitrages qui seront nécessaires pour finaliser le budget.

Ce dernier ratio « charges de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement » reste incontestablement encore très élevé par rapport à des communes de même strate (49.65%), malgré l'effort de stabilisation réalisé ces dernières années.

En 2014 se poursuivent des opérations amorcées les années précédentes :

- L'aménagement des parcs Séguinaud et Beauval ont fait l'objet d'une consultation pour choisir des équipes de maîtrise d'œuvre. Celles-ci devront travailler sur la mise en valeur des 2 parcs et une partie des travaux devrait se réaliser en 2014, pour respectivement 133 000€ et 201 500€. Ces opérations sont subventionnées sur la partie aménagements des espaces verts dans le cadre du parc des coteaux. Mais peut être faudra t'il décaler le projet Beauval.*
- L'îlot des maréchaux (secteur compris entre les rues Alphonse Daudet, Maréchal de Lattre de Tassigny, Maréchal Joffre et Maréchal Juin) doit être terminé en 2014 (cheminement de la rue Alphonse Daudet.), et 110 000€ sont prévus au budget 2014 pour cette opération.*
- La suite du programme d'enfouissement des réseaux et d'éclairage public pour 1 M€ avec près de 423 000€ de travaux sur l'avenue des Griffons (Carbon-Blanc devant rembourser la moitié de ce chantier d'envergure et la Communauté Urbaine de Bordeaux intervenant pour une partie dans le cadre de son enveloppe relative aux grands axes). Cela concernera tout l'aménagement de l'axe depuis la Gardette jusqu'à la rue Beaumont, avec une reconfiguration complète de l'avenue avec des sites propres pour les bus dans les deux sens, avec le dégagement d'une plate-forme de 23 m qui, pour le moment, sera pour des couloirs bus en site propre de la génération actuelle, mais permettra par la suite toutes les évolutions possibles. La question du foncier et l'aval de la maison de retraite Pomerol pour céder la largeur nécessaire n'ont pas été simples, et ont fait perdre un an à cette réalisation. Les travaux devraient commencer prochainement en suivant ceux relatifs au contournement de Beaumont, et qui vont complètement changer la géographie et la perception de ce secteur et du parc de l'Europe. L'opération ayant pris un peu de retard dans le démarrage des travaux concomitants de la Communauté Urbaine de Bordeaux, une partie des dépenses communales glissera sur 2015.*
- L'enfouissement de l'ensemble des réseaux du lotissement des Datz, (en 2 tranches, l'une sur 2013 pour 330 000€, l'autre sur 2014 pour 400 000€), est une opération très lourde qui se terminera en 2015, qui touche l'un des plus anciens lotissements de la commune, et qui concernera tous les trottoirs. Progressivement, chaque lotissement par ordre d'ancienneté devra faire l'objet de travaux. Les études sur le centre bourg devraient être lissées sur 2014 et 2015 et celles concernant les enfouissements dans les rues qui touchent ce secteur, et qui vont jusqu'à Saint-Exupéry, concerneront des travaux sur 2015, 2016, 2017.*

Certaines opérations seront décalées sur début 2015 comme :

- La rénovation du chalet Galène estimée à 258 000€, le marché de maîtrise d'œuvre ayant permis un diagnostic poussé et un programme de travaux défini à ce jour.*

En 2014, des travaux de maintien de notre patrimoine bâti sont rendus nécessaires (100 000€ sur les écoles, des travaux sur la toiture de la cuisine centrale, de menus travaux sur la mairie, l'ALSH, le Gymnase Séguinaud et le château des Griffons).

Enfin, les acquisitions foncières pour 284 000€ (remboursement de la préemption de la CUB sur la maison rue L.V. Meunier et ancienne propriété Etourneau en partie remboursée par la CUB).

Le Budget 2014 devrait permettre de réaliser 5.8 M€ de dépenses d'équipements, mais pour cela il nécessite un emprunt nouveau de 1.2M€ à 1.3M€. Il est à noter qu'en 2013, la ville ayant la trésorerie nécessaire, l'emprunt prévu de 500 000€ n'a pas été réalisé, de même que celui de 2012 où sur 1M€ seuls 500 000 € ont été réalisés. Grâce à une gestion très juste, la municipalité se donne une marge de manœuvre pour l'année suivante, mais cela ne sous-entend pas que les 1.2M€ à 1.3M€. prévus seront forcément réalisés. L'emprunt ne sera déclenché qu'au moment et pour la somme jugés les plus opportuns.

4.2.3 Dette – Annuité d'emprunt

La dette globale était de 5.4M€ au 31/12/2012. L'année qui vient de s'écouler a permis un désendettement certain en remboursant 646 519€ en capital des emprunts. Ce qui explique que la dette globale au 31/12/2013 ne soit plus que de 4.753M€, permettant des marges de manœuvre pour l'avenir. C'est à 500 000€ près le niveau de 2008, et la commune ne s'est donc pas plus endettée pendant ces 6 ans. Pourtant, chacun peut voir l'importance des travaux réalisés, et que nous avons tout fait pour pouvoir être très correctement aidés, puisque très souvent subventionnés sur des taux allant de 40 à 60%.

	2010	2011	2012	2013	2014
Annuité	957 015 €	981 094 €	897 600 €	860 600 €	765 082
Diff. N-1	149 937€	24 079 €	-83 494 €	-37 000 €	-95 518€

Pour mémoire le montant de l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2008 était de 4.9M€.

Ce sont des orientations qui prennent en compte le contexte extérieur et le contexte communal. J'avais, l'an passé, déjà évoqué les tensions provoquées sur les budgets communaux, par les décisions nationales concernant donc les dotations, la péréquation horizontale mais aussi tout ce qui touche le personnel où sont décidées différentes modifications (avancements, rémunérations,..) qui touchent automatiquement les budgets communaux, ainsi que les promesses depuis longtemps d'arrêter de mettre des normes qui entraînent des coûts importants pour s'y conformer.

Nous devons donc, plus que jamais, être centrés et soucieux des services à la population. L'enjeu de la CUB est très lourd dans son évolution, ses capacités financières, ses relations avec la commune car il nous faut sauvegarder l'identité communale, qui n'est pas du tout contradictoire avec une politique communautaire dans la mesure où les élus des communes participent véritablement à la définition du projet communautaire ».

Mme MAESTRO : « Les informations qui viennent d'être données ne sont pas, en effet, inconnues, car on entend assez parler du désir des gouvernements successifs de baisser les dotations aux collectivités territoriales, et qui indiquent que les communes dépensent trop. Mais, on sait quand même que 70% des investissements sont faits par les communes, et que plus ces dernières vont être amenées à lisser leurs projets d'investissement, moins les entreprises vont pouvoir avoir du travail. Cela veut dire que c'est vraiment une très mauvaise orientation qui est prise, que de s'attaquer aux communes financièrement. J'ai eu l'occasion de développer, ces dernières années, ce qu'était la dette, c'est un leurre, c'est une fumisterie. Je suis très claire là-dessus, on nous explique qu'il y a la dette, et c'est une manœuvre pour, effectivement, amener des élus locaux, qui sont au plus près de la population, à prendre en responsabilité des mesures qui vont à l'encontre du développement du service public, du développement des investissements, de l'économie française. Nous sommes sur une boucle infernale, et il faut effectivement sans arrêt demander que cela cesse parce qu'il y a d'autres moyens que de s'attaquer aux communes pour atténuer la dette. Il y a beaucoup de solutions pour le faire, on aura l'occasion je pense de pouvoir y revenir ».

M. HIBON : « Je suis d'accord sur ce que vient de dire Mme MAESTRO. Toutefois, je voudrais insister une nouvelle fois sur ce qu'a dit M. TURON, à plusieurs reprises, par rapport à la situation dans laquelle s'est trouvée la France en 2012 lorsque la gauche a pris le pouvoir. Cette situation était catastrophique, il faut le redire et l'affirmer hautement. Il est vrai que cette pression qui s'exerce sur les communes est difficile à supporter.

Je souhaite également intervenir en tant qu'adjoint au personnel. Nous avons un budget sur les charges de personnel de 7.7M€, ce qui est une somme considérable, et je voudrais rappeler que depuis plusieurs années nous avons créé des services, nous en avons développés, nous en avons enrichis. Ce n'est pas pour se faire plaisir que nous avons fait cela, mais parce que cela répondait à des besoins de la population. Tout le personnel travaille beaucoup et, comme le disait M.TURON, il n'y a pas d'agent communal de trop. Le personnel municipal est un personnel de qualité et qui travaille dans l'intérêt de nos concitoyens. Il est important de le dire, et puis de remarquer aussi que, bien sûr, tous les ans cette masse salariale augmente, alors que les salaires pourtant ne sont pas, individuellement, très élevés dans les collectivités territoriales et, en particulier dans les communes. Je nous félicite de la qualité de notre personnel dans la commune de Bassens, qui est très engagé dans un service de qualité à rendre au public ».

Point 04 - Renouvellement de la convention cadre pour la gestion des œuvres sociales en faveur des personnels de la ville de Bassens

M.HIBON, rapporteur, rappelle que par délibération du 19 décembre 2001, le conseil municipal avait autorisé la signature une convention cadre pour la gestion des œuvres sociales en faveur des personnels de la ville de Bassens, pour une durée de 3 ans, à compter de la signature des parties.

Le dernier renouvellement de cette convention datant du 9 février 2011, il est proposé de la renouveler aux mêmes conditions et pour une période identique.

M. HIBON : « La ville verse au COS une subvention (50 620 €) qui permet de proposer au personnel de la ville et du CCAS des prestations appropriées d'aide

sociale. Le bon fonctionnement du COS tient à l'engagement et l'implication de quelques agents bénévoles, dévoués, actifs ou retraités, qui ne comptent pas leurs heures. Le bénévolat représente 90% du temps consacré et, sur une année de fonctionnement, une somme très limitée (514 €) concerne des heures de délégation. En tant qu'adjoint au personnel, je tiens publiquement à remercier ces bénévoles pour leur dévouement qui permettent de mettre en place un certain nombre d'actions et que la gestion du COS soit de très bonne qualité".

M. TURON : " A un moment donné, nous avons le choix qu'il y ait une gestion d'un autre type pour le COS, mais les agents ont indiqué qu'ils préféreraient l'assurer eux mêmes. "Vous nous aidez et vous verrez" ont-ils dit. Il est vrai que le coût des décharges est très faible, c'est exceptionnel, et cela montre que ces agents prennent sur leur temps personnel pour s'occuper du COS. Il y règne un bon esprit, et en plus du grand nombre d'agents qui y adhèrent, de nombreux retraités y participent et sont présents à chaque manifestation.

Je tiens aussi à remercier l'ensemble du personnel bénévole pour le travail qui est réalisé, ces agents qui mettent leur temps et leur compétence au service de leurs collègues municipaux. Cet esprit de solidarité et de fêtes rejaillit sur le travail qui est fait, et c'est un lien humain très important. Le bien-être au travail est un élément important dans la qualité des services, il faut y être vigilant car les résultats sont bénéfiques pour les agents, pour les Bassenais et les élus."

Point 05 - Contrat d'intervenant Psychologue au Lieu d'accueil Enfants Parents

M.HIBON, rapporteur, rappelle que la municipalité a décidé de mettre en place, depuis le 1^{er} janvier 2012, un lieu d'accueil enfants parents (LAEP), une matinée par semaine en alternance dans les locaux de la Maison de la Petite Enfance et de la salle Laffue.

Il propose de renouveler, du 11 février 2014 au 30 avril 2014, le contrat avec une psychologue intervenant au lieu d'Accueil Enfants Parents selon les modalités suivantes :

- 3h de vacations hebdomadaires en moyenne auxquelles s'ajoute 1h30 de participation à une supervision mensuelle au taux horaire de 22 € brut - paiement à terme échu.

La dépense sera inscrite au chapitre 012 « Frais de personnel » du budget communal.

Vote à l'unanimité.

Point 06 - CMOB - subvention sur convention - embauche d'une secrétaire

M.THOMAS, rapporteur, indique que la gestion statutaire administrative et comptable du CMOB étant accrue, elle nécessite le recrutement d'une assistante administrative et comptable afin de palier aux difficultés rencontrées par les sections du CMOB et l'entité. Ce recrutement permettra de soulager les sections dans leur fonctionnement et de faciliter les rapports quotidiens avec la commune.

Il est proposé d'autoriser la signature d'une convention annuelle avec l'association et d'accorder une subvention de 12 500 € pour aider au financement de ce poste. Le soutien devra faire l'objet d'une évaluation en fin d'année. La dépense sera inscrite à l'article 6574 du budget communal 2014.

Vote à l'unanimité.

Point 07 - L'association Foyer du collège Manon Cormier – Autorisation de signer une convention pour le versement d'une subvention

Retiré de l'ordre du jour.

Point 08 - Compagnons du Bousquet – Autorisation de signer une convention et de verser une subvention

M.THOMAS, rapporteur, rappelle que l'association les « Compagnons du Bousquet » a pour but d'organiser des échanges conviviaux et festifs avec, entre autre, comme support de réunions, « le chant ».

Autour de cette activité, elle développe des animations musicales touchant divers publics. Son répertoire élargi lui permet d'animer des après-midi festifs dans les R.P.A., maisons de retraites, ... et participer à des manifestations organisées sur le territoire de la commune.

Afin d'aider l'association à soutenir son activité permettant des animations intergénérationnelles sur Bassens, M.THOMAS propose d'autoriser la signature d'une convention pour trois ans, et de lui verser une subvention de 500 € annuellement. La dépense sera inscrite à l'article 6574 du budget communal 2014.

Vote à l'unanimité.

Point 09 - Pans en Presqu'île - autorisation de verser une subvention

M. THOMAS rappelle que cette association, créée sur le territoire de Bassens, a bénéficié d'une subvention dans le cadre de conventions d'objectifs triennales depuis 2006 jusqu'à septembre 2013.

Cette dernière n'œuvre plus sur la commune, son lieu de fonctionnement actuel se trouve sur la commune de Saint-Loubès. Elle a élargi son champ d'activité sur la Normandie, notamment avec le jumelage d'un steel drum de Rouen.

Compte tenu d'une participation moindre de l'association aux activités devant être menées vers la jeunesse par le biais du PEL, ou d'actions intercommunales par leur contribution aux événements publics et autres, la ville a participé à hauteur de 2000 € sur 2013, au lieu des 3000 € initialement prévus.

Pour 2014, M.THOMAS propose d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de 1000 €, en une fois, dans le courant du premier semestre, afin de permettre à l'association de faire une recherche de subvention complémentaire pour 2015. La dépense sera inscrite à l'article 6574 du budget communal pour l'année 2014.

Vote à l'unanimité.

Point 10 - Projet Numérique de Territoire - autorisation de signer l'avenant 3 (année 2014) de la convention pluriannuelle (2012-2013-2014) avec l'association Médias-Cité

Mme BOIS, rapporteur, explique qu'en 2012 la ville recevait des demandes de la population concernant des ateliers pour se perfectionner en informatique. D'autres besoins émergents également, la commune a décidé, après un diagnostic, de se faire aider par l'association Médias-Cité de manière à peaufiner un projet numérique de territoire plutôt que de réaliser des petites actions éparpillées. Une cohérence était nécessaire pour mener des actions sur le territoire sur tout ce qui traitait du numérique. La convention-cadre avec Médias-

Cité (2012-2013-2014) prévoyait la signature d'un avenant pour chaque année. En 2012, un premier avait été signé afin de lancer le travail d'élaboration du Projet Numérique de Territoire (phase de diagnostic et de préfiguration), et en 2013, un second, relatif à la préfiguration du projet (approfondissement de la réflexion, élaboration d'une arborescence et lancement d'expérimentations).

Durant ces deux années, le travail réalisé avec Médias-Cité a donc abouti à un projet numérique de territoire qui comporte plusieurs axes :

- la gestion électronique des données avec le numérique au travail,
- le recueil des circulations d'information, notamment au niveau des services,
- la médiation numérique avec les usages éducatifs, les ateliers informatiques, les usages créatifs,
- l'innovation sociale et numérique avec l'écrivain public qui aide les habitants à répondre par informatique à des demandes institutionnelles,
- une communication et participation citoyenne avec un travail sur les espaces collaboratifs pour le groupe citoyen 21, la gestion des relations citoyennes,
- l'accès et l'aménagement avec l'accessibilité aux handicapés, l'adéquation des usages et des équipements et le développement économique.

L'année 2014 constitue une phase de finalisation du projet. Il est proposé les éléments suivants pour le troisième avenant :

Actions dédiées au territoire de Bassens :

- approfondissement de la réflexion autour des axes prioritaires du Projet Numérique de Territoire dans le cadre de quatre groupes de travail thématiques restreints,
- appui à la mise en œuvre d'actions d'expérimentation (axes prioritaires),
- définition des indicateurs d'évaluation des expérimentations dans chaque groupe de travail,
- action de formation en direction des élus et des techniciens,
- finalisation du Projet Numérique de Territoire.

Actions mutualisées avec d'autres partenaires et communes.

- action de sensibilisation, de formation, de participation à des groupes de travail pour favoriser le développement d'une culture générale du numérique dans les services et auprès des élus de la ville de Bassens pour permettre l'émergence d'un schéma d'orientation autour des usages du numérique,
- action d'inscription de la ville de Bassens dans le réseau des acteurs d'innovation sociale du territoire,
- action de croisement des problématiques de la ville de Bassens (telles que la couverture du territoire) avec les politiques publiques existantes.

Pour mémoire, la subvention s'élève à 3 000 € chaque année (9 000 € au total) comme convenu dans le cadre de la convention.

Mme BOIS propose donc au Conseil municipal d'autoriser la signature de l'avenant 3 (année 2014) de la convention pluriannuelle (2012-2013-2014) avec l'association Médias-Cité.

"Nous avons maintenant un espace numérique qui se trouve à la médiathèque et qui a permis de prendre le relais des deux contrats que nous avons faits avec des jeunes en service civique volontaire. Ces derniers ont encadré les ateliers numériques et d'apprentissage pour les Bassenais, et à notre grande satisfaction, ils ont tous les deux trouvé du travail en sortant de ce contrat. C'est pour nous une belle réussite qu'ils aient immédiatement été recrutés après ce contrat sur Bassens.

Nous venons également d'apprendre que la ville est reconnue comme « ville internet » suite au dossier présenté au niveau national. Sur ce projet, tous les

services ont été mobilisés, et un travail très constructif et réaliste a été réalisé, répondant réellement aux besoins des habitants et à ceux des services municipaux, dans le but d'améliorer encore plus le service à la population."

Vote à l'unanimité.

Point 11 - Soutien aux Agendas 21 locaux – demande de subvention 2014 auprès du Conseil Général et du solde de la subvention 2013

Mme BOIS, rapporteur, rappelle la délibération du 8 juin 2005 engageant la commune dans une démarche d'Agenda 21. Bassens avait présenté sa candidature à l'appel à projets 2012/2014, lancé par le Département pour le renforcement des Agendas 21 locaux, en partenariat avec la DREAL, sur le volet « aménagement durable ».

La commune est lauréate et, à ce titre, bénéficie d'un accompagnement personnalisé et d'un soutien à l'ingénierie interne en complément du financement apporté par la CUB (10 000 €/an reconductible) dans le cadre du contrat de codéveloppement.

"Je rappelle que pendant plusieurs années la ville a perçu 10 000 € du Conseil Général qui, ensuite ont été stoppés et portés sur des projets beaucoup plus spécifiques. 5 communes ont répondu à l'appel à projets concernant l'aménagement durable, et Bassens a été retenue avec le projet "pour l'amélioration et le renouvellement urbain du quartier Prévert". La ville va donc bénéficier d'une subvention, pour le poste de chargé de mission Agenda 21, et d'un accompagnement du CETE SUD-OUEST gracieux, pour la mise en place du projet en cours sur le renouvellement urbain du quartier Prévert Le Moura."

Mme BOIS propose d'autoriser la sollicitation du soutien du Conseil Général pour le financement de l'ingénierie au titre de 2014 ainsi que le versement du solde de la subvention 2013, à hauteur de 5 000 €/an (application du coefficient de solidarité).

Vote à l'unanimité.

Point 12 - Contrat de co-développement 2012-2014 entre la CUB et la ville - approbation et autorisation de signer l'avenant n°2

Mme BOIS, rapporteur, rappelle la signature du second contrat de co-développement entre la Communauté Urbaine et la ville pour 2012-2014, autorisée en Conseil Municipal du 21 mars 2012.

Un premier avenant a été approuvé par le Conseil Municipal du 2 juillet 2013. Il portait sur la précision du contenu de la fiche-action n°27, relative aux aménagements paysagers, cheminements doux et itinéraires transversaux du Parc des Coteaux.

Une nouvelle adaptation du contrat est nécessaire pour intégrer le soutien que peut apporter la Communauté Urbaine de Bordeaux à un projet communal, mais s'intégrant dans une démarche intercommunale. Il s'agit d'un fonds de concours pour l'acquisition d'une parcelle permettant d'aménager l'entrée nord du parc Rozin, intégrante du Parc des Coteaux, ainsi que de maîtriser la lisière entre la zone urbanisée et la zone naturelle.

Cette adaptation nécessite de respecter l'équilibre général du contrat, c'est-à-dire de ne pas changer son montant global. Cela suppose des substitutions de crédits alloués à d'autres fiches-actions.

En conséquence, il est proposé l'intégration de cette nouvelle fiche-action (estimée à 35 000 € de participation CUB) en lieu et place de deux autres fiches-action qui n'ont pas de réalité opérationnelle à ce jour. Les fiches concernées sont les numéros 23 « Plan de Déplacement des Entreprises de la zone industrialo-portuaire » et 13 « Aménagement des quais : étude d'opportunité pour le développement des navettes fluviales ».

La nouvelle fiche-action sera dénommée « Participation CUB pour l'acquisition d'une parcelle dans le cadre de l'aménagement du Parc des Coteaux », pour un montant de 35 000 € pouvant être sollicités dans le cadre du règlement d'intervention Nature. Le Conseil de Communauté du 17 janvier 2014 a approuvé cette adaptation.

M. TURON explique que la suppression des fiches ne signifie pas que l'action ne sera pas financée mais, certaines pourront être décalées sur le prochain contrat de co-développement 2015-2018, comme celle sur l'étude d'opportunité pour le développement des navettes fluviales, qui n'a pas d'urgence majeure, et qu'il est possible de reporter.

En ce qui concerne le Plan de Déplacement des Entreprises de la zone industrialo-portuaire, un travail a commencé mais n'est pas allé plus loin. En effet, une réflexion est en cours sur l'intégration de plusieurs communes, et en particulier celles du GPV et Ambarés, et non plus uniquement la ville de Bassens. Cela a beaucoup plus de sens et nécessite une prise en compte financière différente. Avant la fin du contrat actuel de co-développement, pourront avoir lieu d'autres substitutions avec des fiches non abouties ou non commencées de manière significative, de même que différents réajustements.

Mme BOIS propose de valider l'avenant n°2 au contrat de co-développement pour la période 2012-2014 et d'autoriser le Maire à procéder à sa signature avec la CUB.

Vote à l'unanimité.

Point 13 - Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un boulodrome couvert et un terrain de pétanque extérieur – Avenant n°3 au marché 2010-02

M.GILLET, rapporteur, rappelle la signature d'un marché de maîtrise d'œuvre le 14 juin 2010, de ses avenants (n°1 le 9 février 2011, n°2 le 12 janvier 2012) avec :

Mandataire: **ATLETIKO Architecture**
CIF, avenue Jean Alfonsea 33270 Floirac

Bureau d'Etudes : **BETEM Aquitaine** (structure, fluides, économie, SSI VRD)
avenue de Canterranne à Pessac,
IDB acoustique - 75 avenue Léon Blum à Pessac,
Source Solaire - Parc d'activités des docks maritimes quai
Carriet à Lormont.

► Marché initial du 14 juin 2010:

Sur la base d'un montant prévisionnel des travaux bâtiments et VRD de 1 600 000 € HT (terrain et bâtiment), a été établi un forfait de rémunération au taux de 10%, correspondant à un montant de 160 000 € HT (191 360 € TTC).

► Avenants au marché initial :

Conformément à la réglementation en vigueur, article 30 du décret 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage public à des prestataires de droit privé, et au cahier des clauses administratives particulières du marché de maîtrise d'œuvre signé le 27 avril 2010 (C.C.A.P articles 7 à 17), qui prévoient un engagement contractuel de l'équipe de maîtrise d'œuvre à différents stades de sa mission, le marché initial s'en trouve modifié de la manière suivante :

Avenant n°1 du 9/02/2011 sur l'engagement contractuel au stade de l'A.P.D :

Dans le cadre de l'avant-projet détaillé, des éléments non prévus initialement ont été incorporés amenant le coût prévisionnel des travaux à 2 111 205 € HT (2 525 001,18 € TTC) sur la base d'un taux de rémunération modifié et porté à 8,79%, le forfait de rémunération a donc été amené à 185 488,22 € HT (221 843,91 € TTC).

Avenant n°2 du 12/01/2012 sur l'engagement contractuel au stade des travaux :

L'avenant n°2 avait pour objet de contractualiser :

- l'engagement du maître d'œuvre, sur le coût résultant de la signature des marchés de travaux passés avec les entreprises, pour 2 276 803,80 € HT (2 723 057,34 € TTC),
- cet engagement est assorti d'un taux de tolérance sur le coût de réalisation des travaux de 4% fixé initialement à l'article 14 du C.C.A.P.

Avenant n°3 sur la modification du forfait de rémunération du maître d'œuvre :

Le présent avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre a pour objet de modifier le forfait de rémunération du maître d'œuvre suite à l'achèvement des travaux de construction du boulodrome et des terrains extérieurs.

Pendant la phase chantier, des avenants aux marchés de travaux ont été signés avec les entreprises titulaires pour un total de 102 789,19 € HT (122 935,87 € TTC).

Ces avenants résultent de demandes complémentaires de la maîtrise d'ouvrage et ne sont pas imputables au maître d'œuvre. Ces travaux supplémentaires ont engendré, pour l'équipe de maîtrise d'œuvre, des prestations supplémentaires.

L'objet de cet avenant est donc de dédommager le maître d'œuvre pour les demandes complémentaires du maître d'ouvrage et les aléas du chantier qui ne lui sont pas imputables.

Compte tenu des éléments énoncés ci-dessus, le marché de maîtrise d'œuvre est modifié dans les conditions fixées ci-après et en tenant compte :

- de la mission de base de maîtrise d'œuvre au taux de 8 % et déduction faite des phases ESQ APS et APD,
- des éléments de missions de complémentaires : OPC (0.94%) et CEM (0.18%),
- de l'arrêt de mission du cotraitant « Source Solaire » acté lors de l'avenant n°1 ;

	En € HT	En € TTC
Forfait de rémunération Avenants 1 et 2	185 488,22 €	221 843,91 €
Montant de l'avenant 3 suite aux travaux complémentaires	5 906,16 €	7 063,76 €
Forfait de rémunération avenant 3	191 394,38 €	228 907,67 €

M. TURON se félicite que l'Espace Garonne soit de plus en plus sollicité pour des utilisations diversifiées, comme le Club des entreprises des Hauts de Garonne qui souhaite y organiser son forum avec exposition orienté vers les aspects de l'innovation, et auquel il est évident que les entreprises bassenaises seront fortement représentées. Le Conseil Général y a également organisé une journée de formation. Tout au long de l'année, un certain nombre de manifestations culturelles et économiques pourront aussi se dérouler dans cet équipement.

M. HIBON informe que l'association Passage à l'Art, qui gère le Festival Bulles en Hauts de Garonne, a souhaité que cette manifestation, qui se déroulera sur la ville en 2014, soit organisée sur l'Espace Garonne les 28 et 29 mars attestant que l'évènement aurait ainsi une plus grande originalité dans ce lieu. Environ 5000 personnes seront alors accueillies sur la commune à cette occasion, et dans ce nouvel espace situé à proximité du tram. Cet équipement pourra, tout au long de l'année, être utilisé pour des manifestations dans le domaine artistique, mais également économique.

M. THOMAS précise qu'après le salon des maquettes organisé, par la section de Bassens, sur l'Espace Garonne en 2013, la ville est à nouveau sollicitée pour que le salon national de maquettes y soit présenté en 2014, en partenariat avec le groupe Keolis et l'association des petits mousses. La coupe d'Europe de pétanque des jeunes (moins de 20 ans) devrait également s'y dérouler début novembre 2014 avec la participation de 25 nations.

Vote à l'unanimité.

Point 14 - Informations sur les décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22

N° de la Décision	e Alinéa	Article 1er
863	4	Contrat de service DIALEGE avec EDF, à compter du 1er janvier 2014 pour une durée de 2 ans, pour la transmission en ligne d'informations relatives à la gestion de l'électricité proposées par EDF pour les collectivités territoriales, pour 1 148,16 € TTC annuels.
864	4	Contrat de maintenance du progiciel MARCO (Marchés Publics), avec AGYSOFT, à compter du 1er janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2018, pour 3 177,18 € TTC annuels.
865	4	Contrat de maintenance, avec PILON, pour l'entretien de l'horloge de la mairie du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2016, pour 454,48 € TTC annuels.
866	4	Contrat de maintenance, avec STAR-APIC, n°CUB-BAS-M-12-01 pour 2 licences APIC4 pour Windows pour une période d'un an jusqu'au 31 décembre 2014, pour 3 828,91 € TTC annuels.
867	5	Conditions générales de ventes, avec la société UGAP, pour la location d'une batterie du véhicule électrique selon la loi de roulage (article 2 C. G. E) pour 72 mois/60 000 km à compter de la livraison du véhicule, pour 87,31 € TTC mensuels

		conformément au devis n°34304229 du 25/10/2013 de la société UGAP (les prix ne sont susceptibles d'aucune variation pendant la durée de la prestation hors ajustement kilométrique mentionné à l'article 4,3,2 C,G,E),.
R167		Décision de modification de la régie unique périscolaire, à compter du 1er octobre 2013. Cette dernière n'encaisse plus les recettes de l'école de musique, ni du CLAS.
R168		Dissolution de la sous régie de l'école de musique
R169		Arrêté de nomination de Mme ARNAUDIN Patricia, régisseur titulaire et Mme VIERA Suzanne, suppléante, de la régie unique périscolaire modifiée.
R170		Arrêté de nomination de Mme LEGLISE Claire, mandataire de la régie unique périscolaire modifiée.
R171		Arrêté de nomination de Mme GACHASSIN Elodie, régisseur intérimaire sur la régie de recettes pour les encaissements des activités et animations sportives proposées par le service des sports.

M. TURON explique que la ville vient d'acheter, à l'UGAP, un véhicule Renault Kangoo ZE électrique. Malgré le bonus écologique de 6 300 €, cet achat reste un peu plus élevé qu'une Kangoo diesel. Il nécessite la location d'une batterie de véhicule électrique mais permet de grosses économies sur le carburant et sur l'entretien du moteur qui n'a pas besoin d'être réalisé. C'est une démarche environnementale d'Agenda 21, d'un achat écoresponsable visant à réduire les émissions de CO₂, à lutter contre le bruit, et qui ne nécessitera pas d'utilisation de produits polluants. Une étude devra être menée sur la question des bornes garage, des bornes publiques, et des contacts devront être pris avec la société bassenaise LAFON, devenue un des fournisseurs nationaux de bornes électriques et qui, au dernier Congrès des Maires, tenait un stand exposant les différents types de bornes actuelles.

Point 15 - Acquisition de parcelles rue Léo Lagrange- Lotissement Village de Lagarde

M. DORNIAS, rapporteur, explique que pour créer une liaison piétonne reliant le lotissement le Village de Lagarde au parc des coteaux, rue Léo Lagrange, la commune envisage d'acquérir à la SCI FAUGERE, pour l'euro symbolique, la parcelle cadastrée AM n°633 d'une superficie de 284m².

Il convient également de se prononcer sur la rétrocession à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée AM n°634, d'une superficie de 763m², affectée à l'espace vert du lotissement et qui est, à ce jour, déjà entretenue par les services municipaux.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable sur la cession à la commune, par la SCI FAUGERE, pour l'euro symbolique, de ces parcelles.

Vote à l'unanimité.

Point 16 - Questions diverses

Point sur le Projet Educatif de Territoire (PEDT)

Mme MAESTRO informe qu'une rencontre s'est tenue, le 16 janvier dernier, en présence d'une trentaine de personnes, et notamment les directions de chacune des écoles, des responsables divers (conseillers des pôles jeunesse et sports et vie associatives du Conseil Général, directrice adjointe de la MDSI de Lormont,

présidente de l'Amicale Laïque de Bassens, représentants des parents d'élèves FCPE primaire et FCPE du collège, conseillère principale d'éducation du CES Manon Cormier, les associations Cool'eurs du monde, CMOB, ABPEPP, Histoire et Patrimoine) ainsi que les élus et responsables des services municipaux concernés.

« Cette réunion avait pour objet de présenter le Projet Educatif de Territoire de Bassens à l'ensemble des partenaires du Projet Educatif Local créé sur la commune depuis 1999. Le PEDT est un véritable outil complémentaire de collaboration locale. La mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires prévoit, sans aucune obligation, l'élaboration à l'initiative des collectivités territoriales d'un projet éducatif de territoire qui formalise ainsi une volonté de proposer, à chaque enfant, un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, avec pour objectif, la complémentarité des temps éducatifs qui est le socle du projet de Bassens.

Ce projet concerne donc les temps scolaires, périscolaires, extra scolaires avec les mercredis après-midi, du premier au second degré. La contractualisation est prévue pour 3 ans, en cohérence avec la temporalité des projets des écoles. C'est pourquoi nous avons cité, en premier, la présence des enseignants. Un groupe de travail composé d'élus, de techniciens et de responsables des établissements scolaires a été constitué afin de co-construire ce PEDT. Des rencontres ont eu lieu entre les équipes enseignantes et les services municipaux afin d'échanger sur les thématiques déclinées durant le temps libéré et sur les temps périscolaire et extra scolaire. Elles ont permis, de croiser les actions menées et de travailler dans la complémentarité et la continuité éducative. Ce travail a également permis de relever les thématiques communes (sport, culture, numérique, santé, citoyenneté, solidarité, le développement durable, la culture scientifique) et de solliciter la participation des familles.

C'est l'objectif général du PEL qui a servi pour tendre vers le croisement des actions qui sont menées, sur les temps scolaire, extra et périscolaire, avec l'objectif central d'assurer une continuité éducative entre les différents temps et lieux de vie de l'enfant et du jeune. Un tableau de bord a pu être élaboré afin d'éviter toute redondance et d'être assurément inscrit dans la complémentarité de toutes les actions qui peuvent être proposées aux enfants. Le lien sera également fait avec le temps libéré, suite logique de la réforme des rythmes scolaires puisque le soir, durant les trois quarts d'heures où les enfants ne sont plus en classe, ils sont accueillis et pris en charge par la commune. Sur ces moments là, des temps d'activités à thème leur sont proposés, en lien avec ce qu'ils connaissent déjà ou qu'ils peuvent découvrir à l'école. Ces temps de divertissement et de détente, doivent également pouvoir être des temps de découverte, de loisirs, de connaissance, d'éducation. C'est le côté éducatif de notre démarche. Dans ce PEDT, les projets des écoles, des périscolaires, du temps libéré, ont été croisés et déclinés par différentes thématiques, avec en face les actions proposées, afin de donner aux enfants accueillis un juste équilibre dans ce qu'ils peuvent recevoir, percevoir, des aspects éducatifs que l'on recherche, les uns et les autres, à leurs communiquer. Le document du PEDT a été adressé, pour validation, à la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale et à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, suivra ensuite la signature d'une convention avec ces deux partenaires.

Il est à noter que 85% des 760 élèves sont accueillis durant le temps libéré, et que la ville fait appel à 42 animateurs, 2 éducateurs sportifs et différents intervenants extérieurs (danse, arts plastiques théâtre, associations culturelles et sportives (ABPEPP, Histoire et Patrimoine, sections judo et basket du CMOB). Cette cohérence a pu être prouvée lors de la réunion du 16 janvier, où les premières impressions sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires ont pu être exprimées. Les parents d'élèves ont précisé qu'il apparaissait que les

enfants étaient plus sereins et posés le soir, et que la vie de famille s'en ressentait avec une impression de sérénité accrue. Mentionnant la première semaine de mise en place chaotique, ils ont cependant tenus à remercier les élus et les services pour leur réactivité pour que, le plus rapidement possible dans l'organisation précise de l'accueil des enfants, toutes les mesures soient prises afin, très rapidement et tranquillement, d'apaiser tout le monde. Pour leur part, les enseignants pensent qu'en école élémentaire, les enfants sont plus réceptifs le mercredi matin dans l'apprentissage. Pour les maternelles, cela a été un peu plus difficile compte tenu des rythmes des tout petits, et il a bien été noté que la ville s'est très rapidement adaptée en dosant à nouveau les activités proposées selon les âges.

M. TURON : « Tous les participants ont été unanimes pour dire qu'ils étaient véritablement satisfaits et même ceux qui étaient très réticents au départ, lors de la mise en place de ces temps libérés. C'est une très grande satisfaction pour nous tous d'avoir ces échos, et en particulier ceux du Conseil Général, qui après avoir suivi un certain nombre de communes, considèrent que le travail sur Bassens était de grande qualité et que la ville cherchait constamment à s'améliorer. Le fait que les rythmes scolaires bassenais soient approuvés va donner droit de la participation de la CAF qui viendra en complément de la dotation de l'Etat. »

Mme BOIS : « Par rapport à d'autres communes qui commençaient ce travail, le Conseil Général a particulièrement apprécié la coordination et le travail fait « ensemble » réalisé sur Bassens qui permet d'avoir une cohérence sur l'action que n'ont pas d'autres villes qui avaient abandonné les PEL et qui avaient perdu l'habitude de travailler ensemble. L'habitude d'un partenariat honnête, franc et de partage, a fait la différence et pourra peut être permettre également une aide financière du Conseil Général. »

Point 01- Nomination du secrétaire de séance _____	1
Point 02 – Approbation du précédent compte rendu _____	1
Point 03 - Débat d'orientations budgétaires 2014 _____	1
Point 04 - Renouvellement de la convention cadre pour la gestion des œuvres sociales en faveur des personnels de la ville de Bassens _____	14
Point 05 - Contrat d'intervenant Psychologue au Lieu d'accueil Enfants Parents _____	15
Point 06 - CMOB - subvention sur convention - embauche d'une secrétaire _____	15
Point 07 - L'association Foyer du collègue Manon Cormier – Autorisation de signer une convention pour le versement d'une subvention _____	16
Point 08 - Compagnons du Bousquet – Autorisation de signer une convention et de verser une subvention _____	16
Point 09 - Pans en Presqu'île - autorisation de verser une subvention _____	16
Point 10 - Projet Numérique de Territoire - autorisation de signer l'avenant 3 (2014) de la convention pluriannuelle (2012-2013-2014) avec l'association Médias-Cité _____	16
Point 11 - Soutien aux Agendas 21 locaux – demande de subvention 2014 auprès du Conseil Général et du solde de la subvention 2013 _____	18
Point 12 - Contrat de co-développement 2012-2014 entre la CUB et la ville - approbation et autorisation de signer l'avenant n°2 _____	18
Point 13 - Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un boulodrome couvert et un terrain de pétanque extérieur – Avenant n°3 au marché 2010-02 _____	19
Point 14 - Informations sur les décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 _____	21
Point 15 - Acquisition de parcelles rue Léo Lagrange- Lotissement Village de Lagarde _____	22
Point 16 - Questions diverses _____	22